



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et français
uniquement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Libye

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Libye est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 2 652 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 62 700 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2023 à 2025.

* [E/ICEF/2022/22](#).



Fondements du programme

1. La Libye est un pays à revenu intermédiaire supérieur qui a subi une série de chocs politiques et économiques depuis la révolution de 2011. Après une période de fragmentation politique prolongée et près de deux ans de conflit armé, un accord de cessez-le-feu a été conclu en octobre 2020, donnant naissance au Gouvernement d'unité nationale en mars 2021. Les élections nationales prévues pour décembre 2021 ont été reportées. L'impact combiné de l'instabilité politique, du conflit armé, de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et du blocus pétrolier a abouti à une détérioration de l'économie ; le produit intérieur brut par habitant a chuté, passant de 12 065 dollars en 2010 à 3 699 dollars en 2020¹. Les taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes et les femmes, ainsi que la forte dépendance aux hydrocarbures pour la croissance économique posent des difficultés considérables.

2. La Libye n'a pas adopté de budget national unifié depuis 2014, ce qui se traduit par de faibles investissements publics dans les services essentiels et des retards dans le versement des salaires des fonctionnaires. Une baisse constante de la qualité et de l'accès aux services de base aggrave la vulnérabilité des ménages, entraînant une dépendance accrue à des stratégies d'adaptation négatives.

3. La population libyenne est en augmentation ; en 2021, elle était estimée à près de 7 millions de personnes, dont 52 % de moins de 25 ans, 31 % de moins de 15 ans et 11 % de moins de 5 ans². Dans ce pays aride situé dans le désert du Sahara, environ 81 % de la population vivait en milieu urbain en 2020³. Les plus vulnérables sont les personnes déplacées à l'intérieur du pays (3 %)⁴, ainsi que les migrants et les demandeurs d'asile (9 %)⁵. En 2019, l'indice d'inégalité de genre était de 0,252 par rapport à la moyenne mondiale de 0,439, reflétant les inégalités en matière de santé reproductive, d'émancipation et de participation sur le marché du travail⁶.

4. Le Gouvernement a soumis un rapport national de l'examen périodique universel en 2020 ; les troisième et quatrième rapports combinés de l'État partie au Comité des droits de l'enfant en 2021 (en attente d'examen) ; et son premier examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable en 2020. Le Gouvernement aurait dû remettre son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes depuis 2014.

5. Malgré certaines réalisations, les progrès vers les objectifs de développement durable et les engagements de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été entravés par la fragmentation et les lacunes des politiques sectorielles, l'absence d'un plan de développement national global et le manque considérable de données portant sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés aux enfants.

6. Des chocs économiques continus et interdépendants ont gravement affecté les ménages et ralenti les progrès vers l'objectif de développement durable n° 1. Les données disponibles indiquent une augmentation constante de la pauvreté multidimensionnelle, en particulier pour les plus vulnérables, avec 36,4 % des enfants

¹ Valeurs obtenues sur le site internet de Macrotrends, <<http://www.macrotrends.net>>, consulté le 9 décembre 2021.

² Bureau des statistiques, Estimation de la population par région pour 2021, 2021.

³ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Pourcentage de la population à mi-année résidant dans des zones urbaines par région, 1950-2050.

⁴ Organisation internationale pour les migrations, *DTM IDP and Returnee Report, Round 38*, juillet-septembre 2021, OIM, Genève, 2021.

⁵ Ibid.

⁶ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapports sur le développement humain, indice d'inégalité de genre, <<https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>>, consulté le 25 mai 2022.

pauvres dans trois dimensions ou plus en 2014⁷. Dans les zones rurales, les enfants présentaient un taux de pauvreté multidimensionnelle supérieur de 6,2 %⁸. L'allocation familiale universelle a été suspendue en 2014 puis réactivée en 2021, mais son redéploiement a été lent et sa couverture, limitée.

7. La Libye a peu progressé vers les objectifs de développement durable 2 et 3. Au cours de la dernière décennie, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé primaire et de nutrition se sont détériorées, affectant la santé des enfants, des adolescents et des femmes. Les insuffisances des politiques, le manque de données et la faiblesse des systèmes de surveillance des maladies nuisent à la fourniture de services efficaces. La médiocrité des infrastructures, l'insuffisance de médicaments et de fournitures et le manque criant de personnel sont manifestes dans l'ensemble du système⁹. En 2020, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était estimé à 11,1 pour 1 000 naissances vivantes¹⁰. La pandémie de COVID-19 a ajouté des contraintes supplémentaires à ce système de santé fragilisé. En mars 2022, seuls 16 % de la population avait reçu deux doses du vaccin contre la COVID-19¹¹. Les estimations mondiales pour 2020 indiquent une couverture vaccinale de 72 % contre la rougeole¹². Les récentes estimations nutritionnelles sont préoccupantes : chez les enfants de moins de 5 ans, on observe 44 % de retard de croissance, 10 % d'émaciation et 25 % de surpoids¹³.

8. Les progrès vers les objectifs de développement durable 4, 5 et 16 ont marqué le pas ces dernières années, les enfants les plus vulnérables étant privés d'une éducation primaire de qualité ; de nombreux adolescents et jeunes sont privés de possibilités d'apprentissage et d'acquisition de compétences, et la plupart des enfants âgés de 3 à 5 ans n'ont pas accès aux possibilités d'apprentissage préscolaire. Faute d'un système d'information sur la gestion de l'éducation, aucune statistique nationale n'est disponible en la matière. Avant 2011, la Libye avait un taux brut de scolarisation de 110 pour l'enseignement primaire et de 93 pour l'enseignement secondaire. En 2021, environ 18 % des familles avaient au moins un enfant non scolarisé¹⁴, bien que l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire soit gratuit et obligatoire. Les groupes particulièrement vulnérables, notamment les enfants handicapés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les non-ressortissants, affichent de taux de non-scolarisation plus élevés, exacerbés par les fermetures d'établissements pendant la pandémie de COVID-19¹⁵. Même avant 2011, la Libye était mal positionnée en matière de qualité de l'éducation, classée 128^e (primaire) et 138^e (secondaire) sur 139 pays¹⁶. La qualité de l'éducation a continué de se détériorer en raison de politiques inadéquates, de l'insuffisance des investissements publics, des faibles capacités des ressources humaines et du manque d'infrastructures et de

⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Analyse du chevauchement des privations multiples, 2020.

⁸ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Analyse du chevauchement des privations multiples, 2020.

⁹ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Aperçu des besoins humanitaires en Libye, OCHA, New York, 2021.

¹⁰ Organisation des Nations Unies, Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2020.

¹¹ Centre national de contrôle des maladies, 2021.

¹² OMS/UNICEF, estimations de la couverture vaccinale nationale, 2020.

¹³ UNICEF, OMS et Banque mondiale, Estimations conjointes sur la malnutrition infantile, édition de 2021. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Nourris pour échouer ? La crise de l'alimentation des enfants en bas âge, UNICEF, New York, 2021.

¹⁴ REACH, Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA), 2021.

¹⁵ Organisation internationale pour les migrations, *Libya Migrant Report, Round 38*, juillet-septembre 2021, OIM, Genève, 2021.

¹⁶ Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report 2010–2011*, Genève, 2010.

fournitures scolaires. Le taux de chômage des jeunes reste élevé (50,4 % pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans)¹⁷ notamment en raison d'une inadéquation entre les programmes d'enseignement et les besoins sur le marché du travail. Les inscriptions au programme national d'enseignement et de formation techniques et professionnels restent faibles.

9. Les progrès vers la réalisation de l'objectif 16 du développement durable sont limités, de nombreux garçons et filles étant privés de protection contre la violence, l'exploitation et les abus, y compris les violences fondées sur le genre, à l'école, à la maison et dans les communautés¹⁸. Les enfants ont un accès limité à l'éventail de services gouvernementaux de protection de l'enfance. En 2018, 73,4 % des enfants interrogés (âgés de 11 à 17 ans) ont déclaré avoir subi des violences physiques au cours de l'année précédant l'enquête, les enseignants étant identifiés comme les auteurs les plus fréquents¹⁹. Des années de conflit armé, de déplacement et de pandémie de COVID-19 ont fait payer un lourd tribut psychologique aux enfants : 77,7 % des enfants ont déclaré avoir subi des expériences de violence émotionnelle, les garçons étant plus susceptibles de subir des violences physiques²⁰ et psychologiques²¹. On estime que 7,2 % des femmes ont subi des violences physiques de la part de leur partenaire intime²². En raison du conflit armé, la situation en Libye est considérée comme préoccupante par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour les graves violations des droits de l'enfant perpétrées par les parties au conflit.

10. Le droit à l'eau et à l'assainissement est au cœur de l'objectif de développement durable n° 6. Les insuffisances des politiques, des allocations budgétaires et des capacités entravent les progrès vers le développement de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables, équitables et résilients face aux changements climatiques. La Libye est l'un des pays les plus pauvres en eau dans le monde. L'utilisation de l'eau est gratuite et ne fait l'objet d'aucun contrôle, ce qui entraîne une consommation abusive. Les changements climatiques constituent un risque supplémentaire de taille, qui aggrave la pénurie d'eau et affecte le développement national et les perspectives à long-terme. En 2020, 50 % des ménages dépendaient de l'eau en bouteille²³. La faiblesse des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) a endigué les efforts visant à réduire la transmission de la COVID-19. Les sabotages persistants de la grande rivière artificielle (une source d'eau essentielle) par des groupes armés et les coupures de courant sont des préoccupations majeures. La mauvaise gestion des déchets solides et médicaux constitue un risque pour la santé, de même que l'évacuation des eaux usées non traitées dans la mer²⁴.

11. La Libye est depuis longtemps une route migratoire vers l'Europe. En 2021, on estimait à 621 007 le nombre de migrants, dont 14 % étaient des enfants et 6 %

¹⁷ Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT 2022.

¹⁸ Près de 271 000 enfants ont besoin d'une protection humanitaire. Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Plan de réponse humanitaire pour la Libye 2021-2022, OCHA, New York, 2021.

¹⁹ Centre national de contrôle des maladies/UNICEF/Coram, Étude sur les violences contre les enfants en Libye, 2018.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Ligue des États arabes, Projet panarabe pour la santé familiale (PAPFAM), rapport sur la Libye, 2014.

²³ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Aperçu des besoins humanitaires en Libye, OCHA, New York, 2021.

²⁴ OMS/UNICEF, Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2021.

n'étaient pas accompagnés²⁵. Les enfants migrants et demandeurs d'asile, en particulier les enfants non accompagnés et séparés, sont confrontés à des risques exceptionnels en matière de protection²⁶, notamment de détention arbitraire, d'obstacles à l'accès aux services de base et d'importants niveaux de violence, d'abus et d'exploitation. En 2021, près de 6 300 migrants et demandeurs d'asile étaient détenus dans des centres de détention, dont 25 % étaient des enfants²⁷. Les femmes et les enfants subissent de manière disproportionnée l'exploitation, les abus et les conditions de vie indignes dans les lieux de détention²⁸.

12. Le programme de pays pour la période 2023-2025 a été élaboré en étroite collaboration avec les homologues gouvernementaux et s'appuie sur l'évaluation du cadre stratégique des Nations Unies pour 2020 ; le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025) ; l'évaluation du programme de pays 2020 ; l'analyse 2022 de la situation des enfants, des adolescents et des femmes en Libye ; l'analyse commune de pays conduite par les Nations Unies en 2021 ; l'examen du programme sous l'angle du genre de 2021 ; le rapport 2021 Aperçu des besoins humanitaires en Libye ; et les recommandations formulées par Conseil des droits de l'homme suite à l'examen périodique universel 2020 de la Libye²⁹.

13. Les enseignements tirés du précédent programme de pays et les défis actuels auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes mettent en évidence l'importance du lien entre action humanitaire, développement et paix pour garantir une réponse tenant compte des risques de conflit face à cette crise prolongée. Il conviendra d'intensifier les mesures de renforcement des systèmes afin d'améliorer la fourniture de services de base inclusifs et tenant compte des risques et de favoriser le développement d'un système de protection sociale capable de s'adapter aux chocs. Le renforcement des partenariats et des synergies dans la programmation est essentiel à la bonne conduite des efforts de reconstruction et de cohésion sociale. Le manque de données freine les avancées vers l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets, qui constitue une priorité. L'UNICEF reconnaît que la résilience face aux changements climatiques et la protection des ressources en eau sont capitales pour le développement durable en Libye.

Priorités du programme et partenariats

14. Le programme de coopération entre le Gouvernement libyen et l'UNICEF pour la période 2023-2025 s'appuie sur les réalisations du programme de pays précédent et soutient les progrès du pays vers les objectifs de développement durable, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le programme s'aligne directement sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Libye (2023-2025) et y contribue, notamment au moyen de programmes conjoints tels que l'initiative Blueprint avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le programme Justice pour les enfants financé par l'Union européenne et mis en œuvre avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des

²⁵ Organisation internationale pour les migrations, *DTM Libya Migrant Report, Round 39*, octobre-novembre 2021.

²⁶ REACH, Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA), 2021.

²⁷ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Aperçu des besoins humanitaires en Libye, OCHA, New York, 2021.

²⁸ Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, *Abuse Behind Bars: Arbitrary and unlawful detention in Libya*, OCHA, New York, 2018.

²⁹ Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'examen périodique universel, Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, 2020.

Nations Unies pour le développement (PNUD) et les programmes financés par l'Union européenne en faveur des municipalités et des populations vulnérables du Sud.

15. Conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et au Plan d'action pour l'égalité des genres (2022-2025), l'objectif global du programme de pays est de faire en sorte que les enfants et les adolescents en Libye, et particulièrement ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, voient leurs droits progressivement respectés dans un environnement inclusif et protecteur d'ici 2025. L'UNICEF contribuera à la mise en place de services sociaux équitables et de qualité, notamment : a) des services de santé et de nutrition ; b) l'éducation et le développement des compétences ; c) la protection contre les violences, les abus et l'exploitation ; d) des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) durables et résilients face aux changements climatiques ; e) des politiques sociales inclusives.

16. Les fondements du programme et les domaines d'intervention sont fondés sur quatre principes : a) la consultation des parties prenantes nationales et l'identification de priorités communes ; b) l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et des obligations en matière de droits de l'enfant ; c) l'assurance que personne ne sera laissé pour compte et la réduction des écarts en matière d'équité, notamment sur les questions de genre ; et d) la création de synergies et l'harmonisation de la programmation avec les autres agences des Nations Unies.

17. Le programme de pays repose sur la théorie du changement suivante :

a) si les capacités nationales sont renforcées en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de développement centrés sur l'enfant et l'adolescent de haute qualité, tenant compte du genre et des risques, équitables et fondés sur des données probantes ;

b) si des services sociaux essentiels et capables d'adaptation aux chocs pour les enfants, les adolescents, les femmes et les familles, y compris dans les contextes humanitaires, sont plus accessibles, de meilleure qualité et plus équitables ;

c) si les communautés, les parents/personnes ayant des enfants à charge, les enfants et les adolescents adoptent des comportements sains, protecteurs et bienveillants et cherchent à bénéficier des services sociaux de base ;

d) alors, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, dont les enfants en situation de déplacement, verront progressivement leurs droits respectés dans un environnement inclusif et protecteur, et développeront une meilleure résistance aux chocs.

18. Cette théorie repose sur l'hypothèse selon laquelle le Gouvernement maintiendra son engagement en faveur des droits de l'enfant. Bien que la Libye puisse continuer à faire face à une fragilité politique et économique, l'UNICEF suppose que la situation sécuritaire permettra la mise en œuvre des programmes dans tout le pays. Les stratégies de ce programme ont été conçues dans le but de réduire et d'atténuer les risques, notamment l'incidence prolongée de la pandémie de COVID-19 ; les dynamiques politiques, sécuritaires, économiques et environnementales ; et les normes et pratiques néfastes, d'un point de vue social et en matière de genre.

19. S'appuyant sur la position unique de l'UNICEF pour améliorer et tirer parti des programmes intégrés, le programme de pays adopte sept stratégies de changement : a) le renforcement des systèmes afin d'offrir des services sociaux de base et une protection sociale inclusifs, responsables et capables d'adaptation aux chocs grâce au lien entre action humanitaire, développement et paix pour ne laisser aucun enfant sur le côté ; b) la lutte contre les obstacles structurels favorisant les inégalités de genre ; c) la mobilisation de partenariats avec les gouvernements et les institutions

internationales, la société civile, les milieux universitaires, les jeunes, le secteur privé, les médias et les agences des Nations Unies pour favoriser des solutions innovantes, atteindre ses objectifs et mener des actions de sensibilisation ; d) le renforcement des capacités nationales en matière de production de connaissances factuelles et de prise de décisions fondées sur des données probantes ; e) l'intégration d'une programmation résiliente face aux changements climatiques ; f) la communication avec les communautés (y compris les adolescents) et la mobilisation de celles-ci pour la conception d'actions humanitaires et de développement ; et g) la promotion d'interventions sociales et comportementales fondées sur des données probantes visant à faciliter des changements positifs dans les normes et pratiques sociales et de genre.

Santé et nutrition

20. Conformément à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF vise à assurer que les filles et les garçons, les adolescents et les femmes aient davantage accès à des services de santé primaire et de nutrition de qualité, qu'ils en bénéficient, et qu'ils adoptent des pratiques saines d'ici 2025. Cette composante du programme sera mise en œuvre en coordination avec le Ministère de la santé, le Centre national de contrôle des maladies, l'Institut de soins de santé primaires, le Ministère de la gouvernance locale et les partenaires des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme alimentaire mondial (PAM). L'UNICEF accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de santé reproductive et santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (2019-2023) et de son plan national de déploiement et de vaccination contre la COVID-19. Cette composante du programme soutiendra la réalisation des articles 6 et 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable 2, 3 et 5.

21. Cette composante du programme contribuera à l'amélioration des capacités du système de santé aux niveaux national et provincial en a) soutenant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques de santé et de nutrition tenant compte du genre pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale sur la nutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant ; b) renforçant la capacité en matière de ressources humaines et en améliorant la coordination et les partenariats ; et c) en faisant campagne pour une amélioration du financement, de la planification et de la prestation de services de santé et de nutrition inclusifs.

22. Cette composante du programme contribuera en outre à renforcer les systèmes de santé afin de garantir que les enfants de moins de 5 ans et les adolescentes soient vaccinés contre les maladies évitables et que la population éligible soit vaccinée contre la COVID-19. L'amélioration de la gestion des données nationales sera un objectif prioritaire en vue de faciliter la prestation de services équitables fondés sur des données factuelles et l'identification des enfants laissés pour compte. L'UNICEF développera les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour appuyer les services nationaux de vaccination et continuera à renforcer les capacités nationales visant l'acceptation et l'administration des vaccins.

23. Cette composante du programme visera à augmenter la capacité du système de soins de santé primaires à fournir des services de santé et de nutrition accessibles, résilients et de qualité aux enfants et aux femmes enceintes et allaitantes, en mettant l'accent sur les populations plus vulnérables, notamment dans les contextes humanitaires. L'UNICEF aidera le Gouvernement à étendre la fourniture de l'ensemble des soins de santé primaire et de la nutrition, notamment a) les

équipements, les médicaments et les compléments nutritionnels ; b) la gestion des données au niveau des établissements grâce au système de gestion des informations sanitaires du district ; c) la promotion de pratiques optimales, notamment au cours des 1 000 premiers jours et de la deuxième décennie de la vie des enfants ; et d) la santé mentale et en milieu scolaire. L'UNICEF collaborera avec les partenaires nationaux pour s'assurer que les normes de soins de santé primaire sont appliquées et que les agents de santé disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour fournir des soins respectant les normes de qualité. L'UNICEF conduira une évaluation de la nutrition à l'échelle nationale. Les approches de changements sociaux et comportementaux, ainsi que la mobilisation communautaire seront encouragées afin de susciter une demande de services de santé et de nutrition et de promouvoir des normes et des pratiques positives.

Éducation

24. Conformément à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme prévoit que les filles, les garçons et les adolescents aient un meilleur accès à des possibilités d'apprentissage ininterrompues, inclusives, sûres et de qualité d'ici 2025. Cette composante du programme sera mise en œuvre en coordination avec le Ministère de l'éducation, le Ministère de la jeunesse, la société civile, le secteur privé, les parties prenantes internationales et les partenaires des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail, l'OIM et le FNUAP. Elle contribue au cadre régional de l'UNICEF pour l'éducation aux compétences de vie et à la citoyenneté et à l'accélérateur « Learning to Earning » et aidera le Gouvernement à respecter les articles 19, 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant et à atteindre l'objectif de développement durable n° 4.

25. Cette composante du programme renforcera la capacité du système éducatif à fournir des possibilités d'apprentissage résilientes, ininterrompues, équitables et de qualité aux enfants. Pour faciliter les prises de décision et la budgétisation fondées sur des données probantes, l'UNICEF et le Ministère de l'éducation travailleront main dans la main pour déployer un système d'information sur la gestion de l'éducation et mener une étude sur les enfants non scolarisés. L'UNICEF soutiendra l'élaboration de politiques sectorielles, portant notamment l'éducation nationale à distance et la sûreté à l'école. Elle accompagnera et plaidera en faveur de l'élaboration d'un programme d'éducation non formelle certifié et du déploiement de l'éducation aux compétences de la vie courante dans le programme national. L'UNICEF prendra également part au renforcement du développement professionnel des enseignants et du personnel scolaire, y compris des travailleurs sociaux dans les écoles.

26. Cette composante du programme améliorera la capacité des prestataires de services éducatifs à fournir aux enfants une éducation et un renforcement des compétences résilients, inclusifs et de qualité. L'UNICEF améliorera l'environnement d'apprentissage dans des écoles ciblées, notamment en réhabilitant les infrastructures WASH afin d'en assurer l'accessibilité et de tenir compte des besoins des femmes, et veillera à ce que le matériel pédagogique essentiel soit disponible. L'UNICEF fournira aux enfants vulnérables une aide pécuniaire et soutiendra la scolarisation des enfants non scolarisés, y compris les enfants en situation de déplacement. L'UNICEF travaillera avec des organisations partenaires pour fournir aux enfants les plus vulnérables une éducation non formelle certifiée (avec une équivalence au système formel), y compris dans les contextes humanitaires. Les jeunes et les adolescents vulnérables bénéficieront d'un soutien pour accéder à des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre et adaptés au marché du travail national.

Protection de l'enfance

27. Conformément aux réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme prévoit que, d'ici 2025, les filles, les garçons et les adolescents seront mieux protégés contre les violences, les abus, la négligence et l'exploitation dans leurs foyers, à l'école et au sein des communautés, et bénéficieront de systèmes de protection de l'enfance renforcés et de meilleures connaissances et compétences. Cette composante du programme sera mise en œuvre en coordination avec le Ministère des affaires sociales, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la justice, d'autres parties prenantes nationales et des Nations Unies, notamment la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le PNUD et le FNUAP. Cette composante du programme participera à l'accélérateur régional de l'UNICEF pour mettre fin aux violences contre les enfants et aidera le Gouvernement à remplir ses obligations en vertu des articles 2, 3, 5, 18, 19, 28, 34, 36, 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable 5 et 16.

28. L'UNICEF aidera le Gouvernement à mettre en place des services de protection de l'enfance inclusifs et tenant compte du genre et à consolider les capacités des ressources humaines (en particulier le personnel des services sociaux) ; à mettre en place un système de gestion des cas placés sous l'autorité de la protection de l'enfance, en poursuivant le soutien aux unités de protection de la famille et de l'enfance ; et à établir des procédures de libération pour les enfants en conflit avec la loi et promouvoir des alternatives à la détention. Pour faciliter les prises de décision fondées sur des données factuelles, l'UNICEF aidera le Gouvernement à rendre ses politiques opérationnelles et à développer un système de gestion des informations sur la protection de l'enfance. L'UNICEF et ses partenaires continueront à surveiller et à rendre compte des violations graves des droits de l'enfant.

29. Cette composante du programme veillera à ce que les enfants, les communautés et les décideurs aient un meilleur accès aux connaissances et aux compétences pour prévenir et répondre aux violences, aux abus, à la négligence et à l'exploitation et pour faire avancer les normes sociales et les changements de comportement. L'UNICEF et ses partenaires veilleront à ce que les enfants, les adolescents et leurs parents reconnaissent les signes de violence, sachent comment signaler les cas, et solliciter de l'aide et les services concernés. L'UNICEF mobilisera les prestataires de services de protection de l'enfance pour mieux prévenir et répondre aux violences et aux pratiques néfastes.

30. L'UNICEF renforcera les capacités des principaux acteurs de la protection de l'enfance et soutiendra des services de protection de l'enfance inclusifs et tenant compte du genre par l'intermédiaire de centres communautaires, de la gestion et de l'orientation des cas vers des services spécialisés de protection de l'enfance et des services de justice adaptés aux enfants au niveau municipal, notamment pour les enfants les plus vulnérables, les enfants en déplacement et en situations humanitaires, en proposant des solutions de substitution à la détention, un soutien à l'intégration des services et un meilleur accès aux services sociaux de base.

Eau, assainissement et hygiène

31. Conformément à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme prévoit que les filles, les garçons et les adolescents bénéficient d'un meilleur accès à des services WASH équitables, durables, résilients face aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre, et qu'ils les utilisent plus fréquemment, tout en vivant dans un environnement sûr et sain d'ici 2025. Les partenaires comprennent le Ministère des

ressources en eau, le Ministère de la gouvernance locale et le Ministère de l'environnement, ainsi que les principaux partenaires nationaux et des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Banque mondiale, le PNUD et le PAM. Cette composante du programme contribuera à l'accélérateur régional de l'UNICEF dans le cadre des changements climatiques, tout en s'alignant sur la stratégie de l'UNICEF en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (2016-2030). L'UNICEF aidera le Gouvernement à remplir ses obligations en vertu des articles 6 et 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant et de l'objectif de développement durable n° 6.

32. Cette composante du programme accompagnera le renforcement des capacités des partenaires sectoriels du Gouvernement pour légiférer, financer, planifier et coordonner des initiatives résilientes face aux changements climatiques pour des services WASH équitables, sûrs et durables. L'UNICEF soutiendra une meilleure coordination entre les partenaires nationaux et internationaux afin d'élaborer une approche commune et de favoriser le financement de solutions WASH innovantes. La sensibilisation et les changements sociaux et comportementaux concernant l'utilisation responsable de l'eau, les changements climatiques et l'hygiène, notamment grâce à la mobilisation des jeunes et des communautés, seront des stratégies clés. L'UNICEF fournira aux autorités chargées de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) un soutien technique pour renforcer les capacités et la sensibilisation portant sur les changements climatiques, la rareté de l'eau et les questions liées à la durabilité et à la résilience environnementales, tout en accompagnant ses homologues gouvernementaux dans l'élaboration d'une stratégie WASH, de normes et de politiques nationales liées au climat et tenant compte du genre.

33. Cette composante du programme appuiera les services WASH en fin de chaîne, notamment en améliorant le renforcement des capacités et la coordination au niveau local. Pour promouvoir l'accès aux services WASH essentiels et vitaux, l'UNICEF coopèrera avec le Gouvernement et la société civile en vue de contribuer aux réparations d'urgence essentielles et résistantes face aux changements climatiques des infrastructures WASH au niveau municipal, notamment la réhabilitation des installations WASH dans les écoles et les centres de santé, et de fournir une assistance humanitaire, si nécessaire.

Politique sociale

34. Conformément à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme prévoit que davantage de filles, de garçons et d'adolescents, y compris les plus vulnérables, auront un meilleur accès à des services de protection sociale inclusifs afin de réduire les privations subies par les enfants d'ici 2025. Les partenaires de cette composante comprennent le Ministère du plan, le Bureau des statistiques, le Conseil national de développement économique, le PNUD et le PAM. Cette composante contribuera à l'accélérateur régional de l'UNICEF pour la protection sociale et s'inscrit dans l'esprit du Plan stratégique de l'UNICEF (2022-2025), du groupe d'objectifs 5 et du cadre de protection sociale 2019. L'UNICEF aidera le Gouvernement à respecter ses obligations en vertu des articles 2, 6 et 26 de la Convention relative aux droits de l'enfant et participera aux objectifs de développement durable 1 et 17.

35. L'UNICEF vise à accroître la capacité nationale à produire, analyser et utiliser des données relatives aux objectifs de développement durable concernant les enfants et d'autres informations relatives à la pauvreté et aux privations subies par les enfants pour éclairer le dialogue politique et les décisions budgétaires, notamment en soutenant la mise en œuvre de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS).

L'UNICEF aidera ses homologues gouvernementaux à développer leurs capacités et à produire des données essentielles pour mieux comprendre les inégalités de genre et les vulnérabilités des enfants en Libye. L'UNICEF mènera des actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles afin d'améliorer le financement public des services sociaux essentiels pour les enfants et travaillera avec les partenaires nationaux et les organisations de la société civile afin d'accroître leur capacité à planifier et à mettre en œuvre des programmes équitables et à réduire la pauvreté et la vulnérabilité pour contribuer aux avancées vers des objectifs de développement durable.

36. L'UNICEF cherche à renforcer l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de protection sociale complet à même de prévenir les situations de privations et de vulnérabilités, et de protéger les enfants qui les subissent avant, pendant et après les chocs. L'UNICEF soutiendra la mise en œuvre de la feuille de route de la politique nationale de protection sociale ainsi que l'inscription des enfants vulnérables aux programmes nationaux, notamment aux programmes d'allocations familiales. L'UNICEF fournira une aide humanitaire pécuniaire et facilitera l'accès au système national, si nécessaire.

Efficacité du programme

37. Cette composante assurera à l'UNICEF de disposer des ressources humaines et financières appropriées pour gérer et suivre efficacement le programme de pays, conformément à la gestion axée sur les résultats. Des conseils techniques et l'assurance qualité seront fournis au Gouvernement en matière de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi et de production de rapports relatifs au programme. Les priorités transversales seront renforcées grâce à des partenariats améliorés et élargis avec les agences des Nations Unies, le secteur privé et les institutions internationales, portant notamment sur la responsabilité envers les populations touchées, les changements sociaux et comportementaux, le plaidoyer et la communication, et les programmes de préparation et d'intervention d'urgence. L'UNICEF supervisera la réalisation 3.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'assurer la coordination inter-organisations du soutien à la fourniture de services de base.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	200	15 500	15 700
Éducation	200	15 500	15 700
Protection de l'enfance	200	12 000	12 200
Eau, assainissement et hygiène	150	7 500	7 650
Politique sociale	150	7 200	7 350
Efficacité du programme	1 752	5 000	6 752
Total	2 652	62 700	65 352

Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent document donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de l'adéquation des résultats par rapport aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau national. Les responsabilités du personnel d'encadrement au niveau des pays, des régions et du siège sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF, et portent notamment sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et la durabilité environnementale et sociale. Conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays sera coordonné avec le Ministère du plan et mis en œuvre en coopération avec les entités gouvernementales concernées.

39. L'UNICEF continuera à travailler avec le Gouvernement et les municipalités sur le financement durable des secteurs sociaux. Le programme de pays tient compte des risques et comprend des mesures de contrôle interne, de gouvernance et d'atténuation. Les risques recensés pour ce programme comprennent la situation économique, l'environnement politique et sécuritaire, la détérioration des services essentiels, les questions liées au climat, les questions de santé publique (y compris la COVID-19) et l'augmentation significative du nombre d'enfants en situation de déplacement. Compte tenu de l'impact du manque de données sur la programmation et l'élaboration de politiques tenant compte du genre, l'UNICEF donnera la priorité à la dimension de genre dans la production de données, notamment par l'intermédiaire des enquêtes MICS et d'une analyse du chevauchement des privations multiples, et favorisera le déploiement d'un système national de gestion des informations.

40. L'UNICEF continuera à assurer l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion, notamment l'administration des ressources financières et la gestion des ressources humaines, y compris au niveau des bureaux locaux. Les transferts monétaires aux partenaires de la société civile seront mis en œuvre conformément à l'approche de la politique harmonisée des Nations Unies concernant les transferts de fonds.

Suivi, apprentissage et évaluation

41. Le cadre de résultats et de ressources constituera la base du suivi et du compte rendu sur les résultats et les produits. Afin de renforcer et de moderniser les systèmes nationaux de collecte, d'analyse, de diffusion, de suivi et d'évaluation des données, l'UNICEF utilisera des données probantes pour améliorer le suivi de la situation des enfants et des objectifs de développement durable.

42. L'UNICEF élaborera des plans de travail conjoints avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et participera aux examens annuels avec le Gouvernement. Les partenaires et les titulaires de droits contribueront au suivi des résultats et à l'apprentissage grâce à une présence accrue sur le terrain et à un suivi mené par des tiers dans les zones difficiles d'accès, comprenant notamment des mesures visant à garantir les retours d'informations et la contribution des groupes vulnérables et à risque. L'UNICEF suivra les indicateurs de réalisation au moyen d'enquêtes nationales et de données administratives, en fonction de leur disponibilité, ainsi que les changements dans le contexte du programme et la situation des enfants, en collaborant avec les systèmes nationaux pour combler le manque de données et améliorer la production et l'utilisation de données ventilées. En coordination avec le Gouvernement et les organisations des Nations Unies, l'UNICEF évaluera des interventions spécifiques et entreprendra des recherches ciblées, conformément au plan d'évaluation chiffré et au Plan intégré de suivi et d'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Libye et l'UNICEF, 2023-2025

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 3, 6, 18, 19, 24, 26, 28, 29, 34, 36, 37, 40

Priorités nationales : objectifs de développement durable : 1-4, 6, 16

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025) faisant intervenir l'UNICEF :

Réalisation 1.2 : d'ici 2025, la population libyenne participera et bénéficiera d'une société plus pacifique, sûre et sécurisée, exempte de conflits armés et soutenue par des institutions unifiées et renforcées dans les domaines de la sécurité, de la justice, de l'État de droit et des droits humains, faisant la promotion et protégeant les droits humains sur la base des principes d'inclusion, de non-discrimination et d'égalité, conformément aux normes internationales

Réalisation 3.1 : d'ici 2025, la population libyenne, y compris les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisés, bénéficiera d'une protection sociale et de services sociaux de base améliorés, équitables, inclusifs et durables

Réalisation 4.1 : d'ici 2025, la population libyenne, y compris les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisés, sera plus résistante aux effets des changements climatiques, aux pénuries d'eau et à la dégradation de l'environnement

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisa-tions énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations énoncées par l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 3.1	D'ici 2025, les filles, les garçons, les adolescentes et les femmes auront un meilleur accès à des services de soins de santé primaires et de	Pourcentage de nourrissons survivants ayant reçu a) une première dose et b) les trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche	Rapport annuel de couverture du Programme élargi de vaccination (PEV)	Amélioration des capacités du système de santé aux niveaux national et infranational en faveur de politiques équitables et tenant compte du genre pour les	Ministère de la santé Ministère de l'éducation	200	15 500	15 700

Réalisa-tions énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations énoncées par l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)			
						RO	AR	Total	
nutrition de qualité, auquel ils auront davantage recours, et adopteront des pratiques saines.		NR : 93 % (2021) NC : 96 %		services de soins de santé et de nutrition. Amélioration des capacités du système de santé à assurer que les enfants de moins de 5 ans et les adolescentes sont vaccinés contre les maladies évitables et que la population éligible est vaccinée contre la COVID-19. Amélioration des capacités du système de santé à fournir un accès à des services de qualité et résilients pour les enfants de moins de 5 ans, les adolescents et les femmes enceintes et allaitantes.	Institut pour les soins de santé primaire Organisation mondiale de la Santé Organisation internationale pour les migrations				
		Atteindre une couverture nationale de 90 % et une couverture de 80 % dans chaque district ou unité administrative équivalente avec deux doses de vaccins contre la rougeole. NR : couverture nationale de 96,2 % (2018) et couverture de 89 à 98 % (2018) au niveau des districts. NC : 98 % au niveau national ; 98 % au niveau des districts							Rapport annuel de couverture du Programme élargi de vaccination (PEV), formulaire de rapport conjoint
		Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance NR : 44 % (2021) NC : 41 %							Rapports du Ministère de la santé, enquête Suivi et évaluation normalisés des phases des secours et de la transition (SMART)
Réalisation 3.1	D'ici 2025, les filles, les garçons et les adolescents auront davantage accès à des possibilités	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire	Système d'information sur la gestion de l'éducation, enquête en	Renforcement de la capacité du système éducatif à garantir aux filles et aux garçons des possibilités	Ministère de l'éducation	200	15 500	15 700	

Réalisa-tions énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations énoncées par l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	d'apprentissage (y compris d'acquisition de compétences) inclusives, ininterrompues, de qualité, pertinentes et sûres.	NR : 98 % (2021) NC : 98 %	grappes à indicateurs multiples (MICS)	d'apprentissage ininterrompues, de qualité et tenant compte du genre.				
		Capacité d'inclusion et de prise en considération du genre dans le système éducatif pour l'accès aux possibilités d'apprentissage NR : 1 (2021) NC : 2	Rapports de fin d'année des partenaires	Renforcement des capacités des prestataires de services éducatifs à dispenser aux enfants et aux jeunes une éducation et un développement des compétences inclusifs, de qualité et tenant compte du genre.				
Réalisations 1.2 et 3.1	D'ici 2025, les garçons, les filles et les adolescents seront mieux protégés contre les violences, les abus et l'exploitation et bénéficieront de systèmes de protection de l'enfance renforcés et de pratiques améliorées.	Pourcentage de mères (ou de personnes ayant des enfants à charge) qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever/éduquer les enfants. NR : 75 % (2021) NC : 50 %	Enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP)	Amélioration des capacités financières et institutionnelles du Gouvernement à planifier, coordonner et gérer les systèmes de protection de l'enfance. Les communautés ciblées et les prestataires de services ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences pour prévenir et lutter contre les violences, les abus et l'exploitation. Les services de protection de l'enfance ont augmenté leur capacité à fournir des services multisectoriels et inclusifs pour les filles et les garçons afin de	Ministère des affaires sociales Ministère de l'éducation Ministère de l'intérieur Unités de protection de la famille et de l'enfance Organisations partenaires issues de la société civile	200	12 000	12 200

Réalisa-tions énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations énoncées par l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : notation : 13 + 2 = 15 (2021) NC : 21 + 5 = 26		prévenir, détecter, signaler et traiter les cas de violence.				
Réalisation 4.1	D'ici 2025, les filles, les garçons et les adolescents bénéficieront d'un meilleur accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) équitables, durables, résilients au climat et tenant compte des besoins des femmes, ainsi que d'une meilleure utilisation de ces services, et vivront dans un environnement sûr et sain.	Proportion de la population raccordée au réseau public de distribution d'eau NR : 65 % (2021) NC : 73 % Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité NR : 22 % (2020) NC : 40 %	Rapports des partenaires du Gouvernement MICS, programme commun de suivi	Les systèmes WASH ont renforcé leur capacité à légiférer, financer, planifier et coordonner des initiatives résilientes face aux changements climatiques favorisant des services WASH équitables, sûrs et durables. Les prestataires de services WASH ont augmenté leur capacité à fournir des services équitables, porteurs de changements en matière de genre, et résilients face aux changements climatiques dans des zones ciblées pour les filles, les garçons et les adolescents.	Ministère des ressources hydriques Projet de rivière artificielle Entreprise générale pour l'eau et les eaux usées Centre national de contrôle des maladies Ministère de la gouvernance locale Ministère de l'environnement	150	7 500	7 650
Réalisations 1.2 et 3.1	D'ici 2025, les filles, les garçons et les adolescents bénéficieront d'un meilleur accès à des services de protection sociale inclusifs afin	Nombre d'enfants vivant dans une pauvreté monétaire ou multidimensionnelle NR : 36,4 % (2021) NC : 29 % ^b	Rapport d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle	Renforcement de la capacité nationale à produire et à utiliser les indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'enfance et les privations subies par	Bureau des statistiques – Ministère du plan Conseil national de	150	7 200	7 350

Réalisa-tions énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisa-tions énoncées par l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	de réduire les privations subies par les enfants.	Le système national de protection sociale est prêt à faire face à une crise NR : s.o NC : s.o	Rapport annuel de l'UNICEF	les enfants afin d'alimenter un dialogue politique et des décisions budgétaires fondés sur des données factuelles. Capacité accrue des systèmes nationaux de protection sociale à prévenir les cas de privations et de vulnérabilité des enfants, et à en protéger les garçons et les filles avant, pendant et après les chocs et les tensions.	développement économique et social Ministère des affaires sociales Fonds de solidarité sociale Groupe de travail sur les liquidités et les marchés			
	Efficacité du programme	Pourcentage des principaux indicateurs de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord NR : 82 % (2021) NC : 100 %		Coordination du programme Relations externes Suivi et évaluation de la planification et approches transversales		1 752	5 000	6 752
Montant total des ressources						2 652	62 700	65 352

^a Les estimations gouvernementales devront être révisées dans le descriptif de programme de pays à mesure que de nouvelles données seront disponibles (telles que les MICS).

^b Cible alignée sur l'objectif de développement durable visant à réduire la pauvreté de 50 % d'ici à 2030. La cible pourra être révisée à mesure que de nouvelles données seront disponibles.